



COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal**Séance du 09 juin 2023**

Sous la présidence de M. Le Maire HOERTH Jean-Michel,

En présence de l'adjoint : M. ANTHONI André.

En présence des membres : M. BOOS Cédric, Mme KRAEMER Sylvia, M. MULLER Jean-Georges, M. WENDLING Xavier, M. REICHERT Christophe, Mme SERFASS Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme PAULIN Sophie (procuration donnée à Mme KRAEMER Sylvia), M. SCHMITT Rolf (procuration donnée à M. HOERTH Jean-Michel)

Absents excusés : Mme BONNIER Delphine

Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 7

Procurations : 2

Délibération n°25/2023 : Révision tarifs 2023 des concessions – cimetière communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite réviser les tarifs des concessions (simples, doubles et triples) et du columbarium, pour 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide** de fixer comme suit le tarif des concessions dans le cimetière communal :

- Concession simple 60€
- Concession double 110€
- Concession triple 150€
- Concession enfant 40€ (de 0 à 5 ans)
- Columbarium 500€ (droit d'accès) + 20€ (concession) pour une durée de 15 ans et 1000€ (droit d'accès) + 40€ (concession) pour une durée de 30 ans.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 01/01/2024.

Il a également été décidé par le Conseil Municipal qu'une révision des tarifs se fera une fois par mandat.

Un règlement du cimetière sera rédigé très prochainement.

Certifié exécutoire par le Maire
Transmis à la Sous-Préfecture
de SAVERNE le 13/06/2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Michel HOERTH

Accusé de réception en préfecture
067-216703330-20230609-23_0025-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

